

COMPTE-RENDU
REUNION DU COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
(CN-ITIE – 24 juin 2021)

Activité : Réunion Comité National de l'ITIE N°2	Mode : Présentiel	
Date : 24-02-2021	Début : 15h 00mn	Fin : 16h 30

En marge des séances de travail portant sur la finalisation du dossier de Revalidation du Sénégal, le Comité National de l'ITIE du Sénégal (CN-ITIE), a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année 2021 pour passer en revue les points suivants, inscrits à l'ordre du jour :

- ✚ Revalidation du Sénégal : Prochaines étapes
- ✚ Rapport ITIE 2020 : Mise à jour sur le recrutement de l'Administrateur indépendant (AI)
- ✚ Démarrage des travaux de rédaction de la partie contextuelle.
- ✚ Divers

L'ordre du jour proposé a été approuvé, sans amendement, par les membres du CN-ITIE

Étaient présents (Cf. Feuille de Présence)

Points de discussion	<p>1°) Aperçu des activités de revalidation du Sénégal</p> <p>Le SP a fait un rappel des principales activités menées par le CN-ITIE durant le premier semestre, et notamment celles relatives à la revalidation et aux séances de travail tenues avec le Secrétariat International :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Séance de travail n°1 : le 16 février 2021 - Nouveau modèle de Validation, examen des formulaires de collecte (participation des parties prenantes, mesure des résultats et impacts), et étapes de la préparation de la Revalidation. ❖ Séance de travail n°2 : le 17 mars 2021 – Implications du nouveau modèle de Validation et outils de mise en œuvre pour les Coordonnateurs nationaux, équipes des secrétariats nationaux et les membres des commissions ad hoc mises sur pied par les GMP pour préparer la Validation. ❖ Séance de travail n°3 : le 26 mars 2021, en mode virtuel, entre le Secrétariat international de l'ITIE et le GMP dans le cadre de la Revalidation du Sénégal.
-----------------------------	--

- ❖ Séance de travail n°4 : les 29-30 mars 2021 - Atelier d'auto-évaluation et Feuille de route mise en œuvre des recommandations et de la Revalidation.
- ❖ Séance de travail n°5 : le 2 avril 2021 - Examen des résultats préliminaires de l'évaluation indépendante de NRGi de la Gouvernance du Secteur Extractif du Sénégal.
- ❖ État d'avancement des activités du Plan d'Action 2021
- ❖ Rapport de suivi des activités du Plan de Travail 2020
- ❖ Rencontres avec les parties prenantes dans le cadre de la Revalidation : Société civile élargie, État, Entreprises, Médias (12 au 15 avril 2021)
- ❖ Séance virtuelle avec les parties prenantes dans le cadre de la Revalidation - PTF et Société civile et Anciens membres du GMP (18 et 19 avril 2021)
- ❖ Atelier de mise à niveau des Greffiers et Juges en charge du RCCM : du 20 & 21 mai 2021 à l'Hôtel Novotel Les chefs de juridictions et Greffiers des quatorze (14) régions du Sénégal ont pris part à cette activité. Le Registre des bénéficiaires effectifs a été présenté par l'équipe technique de Gaïndé 2000 et du Secrétariat de l'ITIE avec des cas pratiques de déclaration. Il s'agissait de la seconde formation et dernière étape de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5.
- ❖ Réunion virtuelle entre le CN-ITIE Sénégal et le Secrétariat International de l'ITIE -14 juin 2021 : Partage des observations sur le dossier de Revalidation.
- ❖ Réunion virtuelle avec les entreprises du secteur (mines, pétrole et gaz - 10 juin 2021 pour une bonne appropriation, le Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE) leur a été présenté par l'équipe technique de Gaïndé 2000 et les membres du Secrétariat de l'ITIE. L'intégralité de la session est disponible sur YouTube (<https://www.youtube.com/watch?v=2KKdtyfv2fM>)
- ❖ 23 & 24 juin 2021 : Journées de travail en vue de la stabilisation, et/ou de l'approbation (signature par membres des trois (03) collèges) du dossier de Revalidation du Sénégal.

Prochaines étapes

- ❖ **30 juin 2021** : Date butoir pour la déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises
- ❖ **30 juin 2021** : Transmission du dossier final de revalidation au Secrétariat international. Observations attendues dans six (06) à huit (08) semaines.
- ❖ **Juillet 2021** : Mise à jour des textes du CN-ITIE (TDR et Règlement Intérieur) du CN-ITIE.
- ❖ **Juillet 2021** : Formation sur la modélisation des projets extractifs avec l'appui de NRGI.
- ❖ **Aout 2021** : Étude sur la mise en œuvre des mesures de protection environnementales.
- ❖ **Octobre 2021** : Retraite des membres du CN-ITIE pour l'élaboration du Plan Stratégique du CN-ITIE 2022-2026 et l'élaboration du Plan de Dissémination du Rapport ITIE 2020.

2°) Recrutement Administrateur Indépendant - Rapport ITIE 2020

La procédure de recrutement de l'Administrateur indépendant est lancée depuis le 15 avril 2021. Les demandes de proposition ont été envoyées, et la Commission de Passation des Marchés de la Présidence de la République devait tenir une réunion pour l'évaluation finale des offres techniques et financières, depuis le 15 juin 2021.

3°) Lancement des travaux de rédaction de la partie contextuelle du Rapport ITIE 2021

Le SPA a rappelé que les déclarations se font sur FUSION pour les Administrations et sur GovIn pour les entreprises.

Les formulaires de déclaration des Administrations signés par les autorités habilitées à cet effet, devaient être transmis à la cour des Comptes le 30 avril 2021.

Pour les entreprises minières, pétrolière et gazières, le processus de déclaration a démarré depuis le 18 mai 2021. Le délai est fixé au 30 juin 2021.

Les versions électroniques desdits formulaires, signés et certifiés par les Auditeurs externes des entreprises, devront être téléversées au plus tard le 30 juin 2021.

Sur les dix-huit (18) entreprises minières du périmètre, cinq (05) n'ont pas encore démarré le processus de déclaration. Il s'agit des ICS, de SOMIVA, d'AIG, ainsi que de COGECA et Gécamines.

Concernant le secteur pétrolier ; sur les huit (08) entreprises du périmètre, trois (03) entreprises, en l'occurrence PETROSEN, Fortesa et Kosmos Energy, n'ont pas démarré le processus de déclaration.

Concernant les Administrations : la Direction Générale des Douanes, PETROSEN, l'IPRES, et la Caisse Sécurité Sociale n'ont pas encore satisfait à l'ensemble des exigences de déclaration.

S'agissant du calendrier : la phase collecte des données est toujours en cours. Aussi, l'Administrateur Indépendant doit être recruté **avant le 06 juillet 2021** pour la phase de rapprochement initial.

Calendrier Rapport ITIE 2020

Phase 0 : Études de cadrage	[15 avril] à [15 mai]
=> Étude de cadrage	[15 avril]
Phase 1 : Analyse préliminaire	[01 juin] à [14 juin]
=> Rapport initial	[15 juin 2021]
Phase 2 : Collecte des données	[16 juin] à [06 juillet]
Phase 3 : Rapprochement initial	[07 juillet] à [21 juillet]
=> Rapport de rapprochement initial	[21 juillet 2021]
Phase 4 : Enquête sur les écarts	[26 juillet] à [10 août]
=> Projet de rapport	[17 août 2021]
Phase 5 : Rapport final	[13 septembre] à [04 octobre]
=> Rapport final	[15 octobre 2021]

L'autre aspect sur lequel il faudra mettre le focus selon le SPA, est le rapport de cadrage dont l'objectif est de calculer la matérialité, afin que le Comité national puisse déterminer le périmètre et identifier les flux même si, à l'heure actuelle, le niveau de recette est identique à celui de l'année 2019.

Discussions générales

Le représentant du Secrétariat Général du Gouvernement a suggéré de publier le rapport ITIE 2020, et de boucler tous les ateliers de dissémination dans les régions

avant les élections locales et l'installation des maires (Novembre 2021 et février 2022), pour éviter les obstacles potentiels.

Il a aussi proposé de penser à une alternative pour pallier au retard du traitement du dossier de recrutement de l'Administrateur Indépendant par la Commission des Marchés de la Présidence. Cela pour éviter tout retard dans les travaux d'élaboration du Rapport ITIE 2020.

Sur ce point, la responsable Bureau Logistique a annoncé, qu'au vu de ces derniers échanges avec les membres de ladite commission, le dépouillement devrait se faire le 25 juin 2021, et d'ici la semaine prochaine la phase de recrutement de l'Administrateur Indépendant devrait être bouclée.

Le représentant du Ministère des Mines est intervenu pour proposer de réfléchir à une mise à jour du périmètre. C'est-à-dire, de voir s'il existe de nouvelles entreprises qu'il faudra intégrer dans le périmètre de conciliation et d'autres qu'il faudra retirer.

Le SPA a répondu que toute mise à jour du périmètre ITIE nécessiterait une préparation, aussi bien du côté de l'administration qui devrait faire la déclaration, que du côté des entreprises. Il faudra peut-être sensibiliser les entreprises et les administrations à temps. Toujours selon le SPA, l'ITIE internationale recommande aux pays – en matière d'analyse de matérialité - de viser les aspects les plus importants, et/ou susceptibles d'impacter la mise en œuvre de l'ITIE.

Il a également souligné qu'une possibilité serait de procéder comme certains pays de mise en œuvre, à savoir, confier au GMP le rôle d'Administrateur Indépendant, pour évaluer l'exhaustivité des données et faire un reporting allégé sans avoir à s'en remettre à la Cour des Comptes et à des auditeurs externes pour la certification des déclarations des administrations et des entreprises.

L'autre point important que le SPA a abordé est relatif à la production de manganèse qui ne fait pas l'objet de reporting dans le rapport ITIE. Il a recommandé à l'administration de penser à ce genre de situation, et d'informer le GMP sur toute production de ressource qui n'est pas prise en compte dans le rapport.

Sur ce point précis, la Présidente a demandé aux membres de la Commission Audit et Collecte des Données de proposer une réponse documentée sur cette

	<p>question.</p> <p>Le représentant de Fortesa a soulevé la question des permis temporaires qui deviendront obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2022.</p> <p>Un représentant de la Société Civile, a quant à lui a souligné la démarche inclusive adoptée par le CN-ITIE dans le traitement du dossier de Revalidation du Sénégal.</p> <p>Le Responsable des Affaires Juridiques a proposé de mettre l'accent sur le rôle et les responsabilités des membres du GMP par rapport aux nouveaux défis que posent l'ITIE, et d'adopter des approches innovantes dans les domaines du rapportage ITIE, de la collecte des informations, et celui de la promotion du débat public.</p>
<p>Décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour le Plan de Travail Annuel 2021 tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire ; ○ Adoption du Rapport de Suivi (Rapport Annuel d'Avancement) des activités inscrites au Plan d'Action 2020 ; ○ Adoption du Rapport d'Etude sur les Conditions d'Octroi de Titres sur l'année 2019, et sur une partie de l'année 2020 ; ○ Adoption des modèles de collecte renseignés (Dossier de Revalidation du Sénégal) ; ○ Les membres désignés de chacun des trois (03) collèges du CN-ITIE apposeront leurs signatures sur formulaires, au plus tard le 30 juin 2021 ; ○ Le GMP a retenu que l'envoi du Dossier de Revalidation du Sénégal sera fait par le Secrétaire Permanent du CN-ITIE, au plus tard le 30 juin 2021 ; ○ Réaménagement du Calendrier pour l'élaboration du rapport de cadrage entre le 1^{er} et le 21 juillet 2021.
<p>DIVERS</p>	<p>Le Président de la <i>Commission Bénéficiaires effectifs</i> a annoncé que le Secrétariat de l'ITIE International et son partenaire Open Ownership ont proposé au Comité National de participer au programme <i>Opening Extractives (2020-2022)</i>, l'idée étant de faire du Sénégal un exemple au niveau de la Région Afrique Francophone.</p> <p>La revalorisation des salaires du personnel du Secrétariat Technique de l'ITIE est en cours et en bonne voie, selon la présidente. Le consultant travaille sur la question et le rapport est attendu pour la suite.</p> <p>La 50^{ème} Réunion du Conseil d'administration de l'ITIE Internationale s'est tenue le 11 juin 2021 et la Présidente a partagé quelques décisions importantes prise lors</p>

de cette rencontre :

- L'assouplissement du rapportage avec la possibilité de collecter et divulguer les données sans l'appui de l'Administrateur Indépendant donc, l'idée étant d'alléger le processus de reporting. Toutefois, le Sénégal a fait le choix de continuer à travailler avec l'Administrateur Indépendant, et sera un des premiers pays à être évalués sur la base du nouveau modèle de Validation.
- La Présidente a partagé avec le GMP la nouvelle de sa nomination en tant que coordonnatrice des cinquante-deux (52) pays de mise en œuvre de l'ITIE.

Le Rapport initial de l'équipe Validation du Secrétariat international sera partagé avec l'ensemble des membres du GMP dès réception, c'est-à-dire, (dans six (06) à huit (08) semaines).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h30.

Fait à Dakar le 24 Juin 2021

La Présidente de Séance



Pr Awa Marie Coll SECK